

RAPPORT ANNUEL 2008 DU CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES



LA VOIE DE L'AVENIR



MISSION DU CCRC : Contribuer à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada en favorisant une vérification indépendante de haute qualité

TABLE DES MATIÈRES

1	MANDATS DU CCRC
2	RAPPORT DU PRÉSIDENT
5	MEMBRES DU CONSEIL DU CCRC
6	COMMENTAIRES DU COLLÈGE DES GOUVERNEURS
8	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
11	ÉQUIPE DE DIRECTION DU CCRC
12	ACTIVITÉS D'INSPECTION
16	RAPPORT DE GESTION
20	RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
21	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
22	ÉTATS FINANCIERS
28	RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

« Tout en continuant à veiller à l'excellence de son programme d'inspection, le CCRC compte accroître son implication dans d'autres facteurs essentiels à la qualité de la vérification, en contribuant notamment au développement de normes comptables et de vérification (au Canada et sur la scène internationale), de codes de déontologie et au monde de l'entreprise en général. »

NICK LE PAN
PRÉSIDENT DU CONSEIL



MANDATS DU CCRC

1. **EXIGENCES DE PARTICIPATION** Établir les exigences de participation pour les cabinets qui vérifient les états financiers d'émetteurs assujettis au Canada, et en surveiller l'application
2. **INSPECTIONS DE LA QUALITÉ** Superviser la mise en œuvre d'un programme d'inspection professionnelle dans les cabinets qui vérifient les états financiers d'émetteurs assujettis au Canada, et en surveiller l'efficacité continue
3. **DISCIPLINE** Élaborer et mettre en œuvre un programme de mesures disciplinaires applicables aux cabinets ou aux personnes qui, de l'avis du CCRC, n'ont pas exécuté des vérifications conformément aux normes professionnelles
4. **NORMES PROFESSIONNELLES** Surveiller et soutenir l'élaboration continue des normes canadiennes et internationales de comptabilité, de vérification et d'indépendance
5. **COMMUNICATIONS** Faire connaître le CCRC en informant les participants des marchés financiers au Canada et à l'échelle internationale de son rôle, de ses activités, de ses constatations et de ses opinions
6. **FORMATION ET SENSIBILISATION** Créer un programme d'échanges continus entre les autorités de réglementation, la profession comptable, les entreprises et les universitaires, concernant :
 - a) les meilleures pratiques de vérification des émetteurs assujettis;
 - b) les questions d'actualité relatives à la profession de vérificateur, en particulier celles qui ont une incidence sur la qualité des vérifications.
7. **ÉCHELLE INTERNATIONALE**
 - a) Coordonner, avec les homologues internationaux ou avec une entité de surveillance transnationale l'inspection des cabinets de vérification canadiens qui vérifient les états financiers de sociétés ouvertes inscrites dans d'autres pays que le Canada.
 - b) Coordonner, avec les homologues internationaux ou avec une entité de surveillance transnationale l'inspection des cabinets de vérification établis à l'extérieur du Canada qui vérifient une partie ou la totalité des états financiers d'un émetteur assujetti canadien.

Rapport du président

NICK LE PAN
PRÉSIDENT DU CONSEIL



AYANT TERMINÉ EN 2008 SA CINQUIÈME ANNÉE COMPLÈTE D'INSPECTIONS, LE CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES (CCRC) N'EN EST PLUS À L'ÉTAPE DU DÉMARRAGE ET ENTRE DANS UNE NOUVELLE PHASE D'ACTIVITÉ. C'EST POURQUOI LE THÈME DE CE RAPPORT ANNUEL EST « LA VOIE DE L'AVENIR ».

Établi en 2003, le CCRC a pour mandat d'inspecter les cabinets comptables chargés de la vérification des sociétés ouvertes au Canada. Depuis, il a constitué des bases solides et a acquis une expérience considérable dans l'accomplissement de sa mission qui consiste à favoriser une vérification indépendante de haute qualité.

Fort de ses acquis, le CCRC poursuit son développement et évolue dans son rôle d'organisme de réglementation. La stratégie du CCRC vise notamment à communiquer avec les différents intervenants, tels que les cabinets de vérification, les comités de vérification des émetteurs assujettis et les autres organismes de réglementation. Le CCRC continue de préparer la transition aux Normes internationales d'information financière, de revoir le cycle et l'étendue de ses inspections, d'augmenter les ressources à sa disposition et de collaborer avec les autres organismes de réglementation en matière de vérification, afin de renforcer le contrôle collectif des principaux cabinets de vérification à l'échelle internationale. Tout en continuant à veiller à l'excellence de son programme d'inspection, le CCRC compte accroître son implication dans d'autres facteurs essentiels à la qualité de la vérification, en contribuant notamment au développement de normes comptables et de vérification (au Canada et sur la scène internationale), de codes de déontologie et au monde de l'entreprise en général.

GOUVERNANCE

L'évolution du CCRC dépend en partie de l'amélioration de sa structure de gouvernance. Le Collège des gouverneurs, le Conseil d'administration et les membres professionnels ont approuvé plusieurs modifications apportées aux règlements afin d'améliorer la responsabilité, l'efficacité et la collaboration du CCRC avec les organismes provinciaux de réglementation de l'expertise comptable¹. Ces modifications ont pris effet à compter du 22 avril 2009.

Le Collège des gouverneurs

Afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation et d'assurer une représentation appropriée des marchés financiers au sein du Collège des gouverneurs, un membre supplémentaire des Autorités canadiennes en valeurs mobilières a rejoint le Collège portant à six le nombre de personnes y siégeant. Un comptable de profession possédant de l'expérience réglementaire en surveillance des vérificateurs remplace le président de l'Institut canadien des comptables agréés.

¹La description détaillée des modifications apportées à la structure de gouvernance du CCRC, y compris la définition de termes tels que « comptable professionnel » et « personne possédant une expérience de la vérification et de la réglementation », est disponible à l'adresse : www.cpaab-ccrc.ca.

Membres professionnels

Afin de mieux refléter leur statut d'organisme de réglementation, les membres professionnels sont à présent appelés membres d'organisme provincial de réglementation en vérification. En vue d'une collaboration renforcée, le nouveau règlement définit de manière plus précise les conditions que doivent remplir les organismes de contrôle provinciaux pour devenir membres d'organisme provincial de réglementation en vérification, de sorte que les organismes de contrôle des diverses provinces et diverses branches de la profession soient informés du processus s'ils souhaitent devenir membres.

Conseil d'administration



« Tout en continuant à veiller à l'excellence de son programme d'inspection, le CCRC compte accroître son implication dans d'autres facteurs essentiels à la qualité de la vérification, en contribuant notamment au développement de normes comptables et de vérification ... »

Conformément au nouveau règlement, au moins quatre comptables professionnels doivent siéger au Conseil d'administration (cinq au maximum). Outre le gain en efficacité du CCRC, cette modification implique que le Conseil n'est plus tenu de comprendre trois membres d'office de trois organismes de réglementation provinciaux contrôlant les cabinets de vérification participants (ces membres d'office étaient à l'origine désignés afin de garantir la présence au Conseil de membres disposant d'une expérience de la comptabilité). Dans la mesure où les membres d'office quittent le Conseil, le CCRC recherche de nouveaux administrateurs.

Comités consultatifs

Le CCRC met en place des comités consultatifs pour chaque groupe professionnel d'organismes provinciaux de réglementation afin de garantir une étroite et constante collaboration avec ces organismes. Chaque comité est composé de membres issus de tous les organismes provinciaux de réglementation d'une association de comptables professionnels.

LÉGISLATION

Le CCRC continue d'élaborer des assises légales dans chaque province pour être certain de pouvoir mener sa mission à bien. La Loi sur le Conseil canadien sur la reddition de comptes votée en Ontario en 2006 a été adoptée et promulguée. Cette loi confère l'immunité aux administrateurs et au personnel du CCRC pour leurs actions entreprises de bonne foi et leur permet d'accéder aux documents de travail confidentiels relatifs à la vérification. L'accès aux documents de travail confidentiels relatifs à la vérification permet aux inspecteurs du CCRC d'analyser l'ensemble des informations à la disposition des vérificateurs lorsqu'ils ont formulé leur opinion, ce qui permet à son tour au CCRC d'accomplir efficacement sa mission.

L'adoption de la Loi modifiée sur les comptables agréés au Québec a permis au CCRC et à l'Ordre des comptables agréés du Québec de conclure un accord en matière d'immunité.

Le CCRC continue de rechercher ce type de législation dans toutes les juridictions. L'accès aux documents confidentiels demeure une préoccupation majeure. La restriction d'accès aux documents confidentiels limite la capacité du CCRC à inspecter complètement les cabinets de vérification participants.

PARTENARIAT

Le CCRC continue de consulter et d'œuvrer avec d'autres organismes de réglementation à une collaboration plus efficace, afin d'améliorer la qualité de la vérification et de protéger l'intérêt public. Cet engagement se traduit par une participation active à l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR), qui contribue au développement d'accords de coopération avec d'autres organismes nationaux de réglementation et favorise les échanges relatifs aux techniques d'inspection des vérificateurs, aux résultats connexes et aux mesures correctives.

RAPPORT PUBLIC SUR LES INSPECTIONS

Le CCRC a publié en mars 2009 un sixième rapport public, portant sur les inspections qu'il a menées en 2008. Dans ce rapport, il reconnaît l'excellent travail de vérification qu'il a constaté en de nombreuses occasions, mais relève également que le travail de certains n'est pas conforme aux normes professionnelles. La qualité des vérifications effectuées par les cabinets nationaux est très bonne, mais des progrès sont encore attendus dans certaines régions ou secteurs. Les vérifications effectuées par les cabinets régionaux et locaux se sont grandement améliorées, notamment lorsque les dirigeants du cabinet insistent sur l'importance de la qualité des vérifications. Néanmoins, ces cabinets semblent avoir plus de difficultés à vérifier les transactions à l'extérieur de leur « zone de bien-être ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce rapport est mon premier en tant que président du CCRC. Je souhaite remercier mon prédécesseur, Gordon Thiessen, pour le travail qu'il a accompli en tant que président fondateur du CCRC, ainsi que la direction et le personnel du CCRC pour leur soutien et leur aide.

En 2008, deux administrateurs ont quitté le Conseil d'administration à la fin de leur terme en a : Brian Canfield (Président du conseil d'administration de Telus Corporation) et Jacques Ménard (Président du conseil d'administration de BMO Nesbitt Burns et Président de BMO Groupe Financier, Québec). Tous les deux ont grandement contribué au CCRC depuis leur participation au sein du Conseil.

Début 2009, trois administrateurs ont achevé leur mandat au Conseil d'administration et je souhaite les remercier pour leur contribution au CCRC : Jane Halford (directrice générale et chef de la direction de l'Institut des comptables agréés de l'Alberta); Daniel McMahon (président-directeur général de l'Ordre des comptables agréés du Québec) et Ted Newall (ancien président du Conseil, NOVA Chemicals Corporation).

Je souhaite également souhaiter la bienvenue à Brian Hunt, qui occupe le poste de directeur général depuis mars 2009. L'énergie et l'expérience que Brian met au service du CCRC en tant que directeur général sont des plus précieuses alors que le CCRC entre dans une nouvelle phase de son développement en tant qu'organisme de réglementation national engagé dans la promotion de vérifications de haute qualité.



NICK LE PAN
PRÉSIDENT DU CONSEIL

**MEMBRES DU
CONSEIL DU CCRC**



NICK LE PAN
*PRÉSIDENT DU CONSEIL
ANCIEN SURINTENDANT DES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES AU
BUREAU DU SURINTENDANT DES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES,
OTTAWA, ONTARIO*



WENDY K. DOBSON
*VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL
PROFESSEURE ET DIRECTRICE
DE L'INSTITUTE FOR
INTERNATIONAL BUSINESS,
JOSEPH L. ROTMAN SCHOOL OF
MANAGEMENT, UNIVERSITÉ DE
TORONTO, TORONTO, ONTARIO*



ROBERT BERTRAM
*ANCIEN VICE- PRÉSIDENT
EXÉCUTIF CONSEIL DU
RÉGIME DE RETRAITE DES
ENSEIGNANTES ET DES
ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO,
TORONTO, ONTARIO*



KENNETH CRUMP
*PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
COAST WHOLESALE APPLIANCES
INCOME FUND, VANCOUVER,
COLOMBIE-BRITANNIQUE*



RONALD G. GAGE
*ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL
ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL, ERNST & YOUNG LLP
TORONTO, ONTARIO*



JANE HALFORD
*DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
CHEF DE LA DIRECTION DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES
AGRÉÉS DE L'ALBERTA,
EDMONTON, ALBERTA*



BRIAN A. HUNT
*ANCIEN PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DES
COMPTABLES AGRÉÉS DE
L'ONTARIO, TORONTO, ONTARIO*



DANIEL MCMAHON
*PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL, ORDRE DES
COMPTABLES AGRÉÉS DU
QUÉBEC, MONTRÉAL, QUÉBEC*



J.E. (TED) NEWALL
*ANCIEN PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE NOVA CHEMICALS
CORPORATION, CALGARY,
ALBERTA*



JOCELYN PROTEAU
*PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCE
STANDARD LIFE DU CANADA, DE LA
FINANCIÈRE STANDARD LIFE INC.,
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE STANDARD
LIFE, MONTRÉAL, QUÉBEC*



ALAIN RHÉAUME
*UN FONDATEUR ET L'ASSOCIÉ
DIRECTEUR DE TRIO CAPITAL
INC., MONTRÉAL QUÉBEC*



Commentaires du collège des gouverneurs

COMPOSITION ET RESPONSABILITÉS

Le Collège des gouverneurs (le « Collège ») est composé principalement de représentants d'organismes de réglementation qui ont un intérêt clé dans l'intégrité des états financiers des sociétés ouvertes et, par conséquent, dans la qualité des vérifications externes.

Le président actuel du Collège est le président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Les autres membres sont le président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (une position actuellement tenue par le président de l'Autorité des marchés financiers), le président de la *British Columbia Securities Commission*, le président de l'*Alberta Securities Commission*, le surintendant des institutions financières (Canada) et Keith Bowman qui a récemment été nommé au poste de membre comptable du Collège.

Le Collège est responsable de la nomination du président, du vice-président et d'autres membres du conseil du CCRC et vote les propositions de modification des règlements de la corporation. Le conseil d'administration (le « conseil ») du CCRC est responsable auprès du Collège pour la performance du CCRC en ce qui concerne sa mission de promouvoir, publiquement et proactivement, dans l'intérêt du public, des vérifications externes de haut calibre des émetteurs assujettis. En cohérence avec cette relation de reddition des comptes, le Collège s'engage à évaluer l'efficacité du conseil régulièrement et à prendre toute action nécessaire pour améliorer son efficacité.

LA REVUE ANNUELLE

Le Collège a une fois de plus exécuté une revue de haut niveau des activités du conseil et des accomplissements du CCRC au cours de l'année écoulée. Nous avons particulièrement concentré notre attention sur les progrès du conseil à aborder les problèmes identifiés lors de notre revue de contrôle de l'année 2007 et sur la réponse du CCRC aux risques découlant du contexte économique actuel. Dans le cadre de notre revue, nous avons lu les comptes-rendus et matériaux des réunions en relation avec les réunions du conseil et de ses comités, et nous avons eu des entrevues avec le président du conseil, le directeur général intérimaire du CCRC durant la période de revue, ainsi qu'avec le directeur général récemment nommé du CCRC.

Bien que le décès soudain de Keith Boocock, l'ancien directeur général du CCRC, ait engendré des défis importants pour le CCRC en 2008, le Collège est convaincu que le CCRC a réussi à progresser dans sa mission de promouvoir des vérifications de haut calibre dans les marchés des capitaux canadiens.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

En 2007, le CCRC a adopté un plan stratégique qui établissait les objectifs clés et les stratégies sous-jacentes pour guider ses activités. La crise économique mondiale a constitué un test pour ces objectifs et ces stratégies l'année passée. Toutefois, le CCRC a démontré sa capacité à répondre de manière efficace à ces problèmes et a continué à progresser vers ses objectifs. Par exemple, le Collège reconnaît les efforts du CCRC à tenir compte des domaines en évolution du risque de vérification dans le contexte actuel à travers son système de sélection des cabinets participants et des émetteurs assujettis à examiner basé sur le risque. Nous prenons note du succès du CCRC dans l'avancement de ses communications avec les intervenants clés à travers des webémissions et des communications directes avec des cabinets de vérification dans les domaines problématiques clés.

L'impact des conditions économiques actuelles sur les émetteurs assujettis continuera à être ressenti dans les efforts de planification et de revue du CCRC en 2009. En outre, le CCRC continuera à se préparer pour les défis résultant de l'adoption par le Canada des Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011 et de l'introduction de nouvelles Normes de vérification canadiennes (basées sur les normes de vérification internationales nouvellement révisées) en 2010. Le Collège soutient les efforts du CCRC afin d'assurer qu'il possède les ressources suffisantes pour atteindre ces objectifs et continuer à opérer en tant qu'organisme de réglementation efficace en ces temps de changement.

La participation du CCRC avec ses contreparties internationales est devenue d'autant plus importante étant donné que le Canada commence à appliquer ces nouvelles normes. Nous encourageons le CCRC à continuer à travailler avec ses collègues dans l'*International Forum of Independent Audit Regulators* (IFIAR) (forum international des régulateurs indépendants de la vérification) et à échanger des informations et des expériences sur la mise en place des normes de comptabilité et de vérification. Les normes canadiennes de comptabilité et de vérification s'orientant vers l'international, le Collège encourage le CCRC à utiliser les connaissances qu'il acquiert de ses expériences de revue et de celles obtenues auprès de l'*International Forum of Independent Audit Regulators*, par sa contribution pertinente aux processus de mise en place des normes canadiennes et internationales.

GOUVERNANCE ET LÉGISLATION

En conséquence de l'adoption des règlements récemment modifiés du CCRC, certains changements de gouvernance ont maintenant pris effet. Ces modifications doivent assurer un régime de contrôle indépendant pour le CCRC et ont donné lieu aux modifications suivantes dans la composition du Collège :

- l'ajout d'un membre comptable au Collège
- un représentant supplémentaire sélectionné par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières
- l'élimination de la position de membre du Collège des gouverneurs pour le président de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA)

Le Collège souhaite exprimer sa gratitude à Kevin Dancey, le président et directeur général de l'ICCA pour ses cinq années de service en tant que membre du Collège et pour son engagement et sa contribution à la gouvernance et au contrôle effectif du CCRC au cours de son brillant mandat.

Nous avons le plaisir de prendre note des commentaires dans le rapport du président constatant que des progrès ont été réalisés dans le développement de lois provinciales qui seraient susceptibles de permettre au CCRC de mener ses mandats de manière plus efficace. Nous prenons note de la proclamation de l'entrée en vigueur, le 30 juin 2009, de la *Loi de 2006 sur le Conseil canadien sur la reddition de comptes* (Ontario). Nous comprenons également que le conseil poursuit ses efforts de collaboration avec les représentants officiels d'autres gouvernements provinciaux afin de mettre en place les pouvoirs et les protections nécessaires dans l'ensemble du Canada. Nous soutenons fermement ces efforts et espérons qu'au cours de l'année à venir, de nouveaux progrès seront réalisés afin de fournir au CCRC les pouvoirs et les protections nécessaires grâce à des lois provinciales qui équilibrent les besoins du CCRC par un régime de contrôle transparent et harmonisé.

Tel que noté dans ce rapport annuel, l'année 2008 a présenté des défis importants et variés pour le CCRC dans son accomplissement des modifications de gouvernance, au moment même où il devait répondre aux risques des cabinets de vérification et des émetteurs assujettis qu'il avait identifiés comme conséquence de la crise économique actuelle. Les modifications de gouvernance étant presque achevées, le CCRC a les éléments nécessaires en place qui lui permettront de développer et de mettre en œuvre des initiatives stratégiques abordant le contexte changeant auquel les cabinets de vérification et les émetteurs assujettis sont actuellement exposés. Avec l'adoption des IFRS par le Canada et récemment, l'introduction des nouvelles Normes de vérification canadiennes, l'avenir réserve sans aucun doute de nouveaux défis et de nouvelles opportunités pour le CCRC dans l'exécution de sa mission de promotion de vérifications de haut calibre dans les marchés des capitaux canadiens.



DAVID WILSON, PRÉSIDENT
COLLÈGE DES GOUVERNEURS

Rapport du directeur général

BRIAN A. HUNT, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL



LA MISSION DU CCRC CONSISTE À PROMOUVOIR UNE VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DE HAUTE QUALITÉ, QUI CONTRIBUE À LA CONFIANCE DU PUBLIC ENVERS L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS OUVERTES.

L'accomplissement de cette mission engage le CCRC bien au-delà de son programme d'inspection. Aller de l'avant, cela signifie adopter une attitude proactive dans son engagement sur une grande variété de sujets, notamment collaborer au développement de normes en matière de comptabilité, de vérification et d'indépendance, obtenir la législation propice à l'exercice efficace des fonctions du CCRC et jouer un rôle actif au sein du monde de l'entreprise et de la réglementation en général au Canada.

RISQUES LIÉS À L'INSPECTION DANS UNE ÉCONOMIE EN CRISE

Dans le cadre de cette approche proactive, le CCRC a mis en œuvre un projet relatif aux risques liés à l'inspection dans une économie en crise (RIDGE).

La crise économique mondiale influe sur les états financiers de nombreuses sociétés. Nombreux sont les défis que doivent relever les vérificateurs, directions, conseils d'administration et comités de vérification, qu'il s'agisse de déterminer la juste valeur d'investissements illiquides ou de fournir une meilleure divulgation dans les états financiers.

Afin d'évaluer leur disposition à la vérification dans le contexte actuel de crise économique mondiale, le CCRC a rencontré les principaux dirigeants des quatre grands cabinets de vérification en décembre 2008 et janvier 2009. Au cours de ces réunions, le CCRC a étudié les modifications apportées aux méthodes de vérification des cabinets et communiqué les attentes du CCRC en amont de ses inspections de 2009. Le CCRC applaudit les efforts importants réalisés par chaque cabinet afin de se préparer à faire face aux problèmes de vérification et de comptabilité liés au contexte économique actuel.

Sur sa lancée, le CCRC a organisé en janvier 2009 sa première webémission sur l'intégrité de l'information financière dans une économie en crise. Conçue à des fins de sensibilisation aux défis générés par le contexte économique actuel en matière de vérification et de comptabilité, cette webémission a été suivie par des vérificateurs, des préparateurs d'états financiers, des comités de vérification et des conseils d'administration. Ses archives ainsi que les notes des intervenants sont disponibles sur le site Web du CCRC et ont été largement diffusées par les cabinets.

APPROCHE EN MATIÈRE D'INSPECTION POUR 2009

La crise économique mondiale modifie également l'approche du CCRC en matière d'inspection pour 2009. L'attention sera davantage centrée sur l'exécution des missions que sur d'autres

aspects du contrôle de la qualité, tels que l'acceptation et la reconduction des relations clients, l'indépendance et les ressources humaines. Ce changement est motivé par la probabilité que les problèmes relatifs à ces autres aspects du contrôle de la qualité se reflètent dans l'exécution des missions. Bien entendu, si le CCRC identifie certains problèmes relatifs à ces autres aspects du contrôle de la qualité, il élargira son approche afin d'examiner plus en détails lesdits problèmes.

Pour ses inspections de 2009 en matière d'exécution des missions, le CCRC a recours à différentes approches visant à évaluer le risque lié à la vérification, notamment l'utilisation de bases de données afin d'identifier les émetteurs assujettis présentant un haut niveau de risque. Il étudie le travail de vérification effectué sur certains points des états financiers de ces émetteurs et accordera une attention particulière au recours à des spécialistes, aux consultations et au rôle du contrôle de la qualité de mission.



« L'attention sera davantage centrée sur l'exécution des missions que sur d'autres aspects du contrôle de la qualité, tels que l'acceptation et la reconduction des relations clients, l'indépendance et les ressources humaines. »

Le CCRC compte également affiner son approche fondée sur la prise en compte des risques, en concentrant ses efforts sur certains points, tels que les évaluations, la dépréciation, les risques de contreparties, la continuité de l'exploitation, les divulgations aux états financiers et les risques plus élevés de fraude ou de partialité de la part de la direction.

Le CCRC attend des vérificateurs qu'ils procèdent à leurs vérifications de 2009 avec le niveau adéquat de scepticisme professionnel.

MÉTHODE D'INSPECTION DES CABINETS DE PETITE TAILLE

Les inspections menées par le CCRC en 2009 adopteront une approche conçue spécifiquement pour les cabinets de petite taille. Ces cabinets travaillent souvent dans un environnement différent de celui dans lequel évoluent les cabinets de plus grande taille et adoptent souvent des approches différentes en matière de gestion des systèmes.

La priorité du CCRC en matière d'inspection des cabinets de petite taille demeure l'exécution des missions. Cependant, il limitera l'étude des éléments de contrôle de la qualité aux situations dans lesquelles des problèmes ont déjà été identifiés et/ou dans lesquelles le cabinet a procédé à d'importantes modifications en termes de processus.

La nouvelle méthode d'inspection des cabinets de petite taille doit permettre au CCRC de procéder à un plus grand nombre d'inspections dans un laps de temps réduit, lui permettant de visiter davantage de cabinets.

FACTEURS DE QUALITÉ DE LA VÉRIFICATION

Après consultation des organismes de réglementation canadiens et internationaux, le CCRC a mis au point une liste préliminaire de facteurs de qualité de la vérification, tels que l'expérience et les connaissances, les ressources permettant de procéder de manière efficace à la vérification, et une formation et une supervision adéquates.

Le CCRC a demandé aux cabinets faisant l'objet de son contrôle de fournir les informations relatives à ces indicateurs. Le CCRC utilisera ces informations en interne afin d'analyser et d'évaluer les tendances sur une base annuelle. Si des tendances sont identifiées, le CCRC examinera comment les utiliser afin d'améliorer le processus d'inspection. Par ailleurs, si le CCRC identifie une vérification de mauvaise qualité, il examinera les facteurs de qualité de la vérification afin de déterminer s'ils ont eu des conséquences sur cette vérification. L'objectif final consiste à pouvoir établir les rapports entre ces indicateurs de qualité de la vérification et l'exécution des missions, ce qui devrait permettre d'identifier les causes des problèmes de qualité de la vérification.

Le CCRC reconnaît que d'autres considérations peuvent être prises en compte comme principaux facteurs de qualité de la vérification et poursuit ses recherches dans ce domaine. Plusieurs cabinets de vérification et autres organismes de réglementation effectuent des recherches similaires; le CCRC se réjouit de leur collaboration.

PLAN STRATÉGIQUE

Le thème de ce rapport annuel est « La voie de l'avenir ». Pour bâtir la voie de l'avenir, le CCRC développera un nouveau plan stratégique en 2009. Ce plan consistera essentiellement à déterminer comment le CCRC compte relever les principaux défis qu'il est appelé à relever, notamment l'adoption par le Canada des normes internationales de vérification et des normes internationales d'information financière. Le CCRC doit s'assurer que son personnel dispose de l'expertise nécessaire relativement à ces nouvelles normes, qui sont appelées à changer la vérification et l'information financière au Canada.

Le CCRC continue par ailleurs d'examiner ses processus et procédures, la gamme des entités inspectées et la mission qu'il s'est fixée, au fil de son développement. Plusieurs organismes de réglementation de la vérification à travers le monde, notamment le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, étendent le cadre de leur mission et le CCRC doit également réfléchir à cette possibilité dans le cadre de son processus de planification stratégique.

CONCLUSION

La crise économique actuelle impose aux vérificateurs canadiens, ainsi qu'au CCRC, de revoir leur approche, afin d'apporter une réponse efficace et proactive au nombre croissant de risques et de défis auxquels ils sont aujourd'hui confrontés. Plus que jamais, une vérification de haute qualité est essentielle pour garantir l'intégrité de l'information financière.

En conclusion, je souhaite remercier le président du Conseil, Nick Le Pan, le Conseil d'administration, la direction et le personnel du CCRC de leur soutien depuis ma prise de fonction au poste de directeur général.



« Le CCRC continue par ailleurs d'examiner ses processus et procédures, la gamme des entités inspectées et la mission qu'il s'est fixée, au fil de son développement. »

Je souhaite également rendre hommage à feu Keith Boocock, ancien directeur général du CCRC, pour son immense contribution. À la mémoire de Keith, le CCRC a mis en place une bourse d'études annuelle destinée à un étudiant en doctorat qui prépare sa thèse dans une université canadienne. La première bourse d'études doctorales annuelle Keith Boocock a été attribuée à Regan Schmidt, CA, étudiant en doctorat à la Queen's University School of Business. Le premier critère de sélection pour l'attribution de la bourse est la probabilité que la thèse de l'étudiant permette une amélioration de la qualité des vérifications des sociétés ouvertes. Quel meilleur hommage à rendre à Keith, dont l'intégrité et le professionnalisme ont tant contribué à la promotion de la mission du CCRC : améliorer la qualité de la vérification.

BRIAN A. HUNT, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL

ÉQUIPE DE DIRECTION DU CCRC

BRIAN A. HUNT, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL



KENNETH J.A.
VALLILLEE, FCA
PREMIER VICE-PRÉSIDENT



GALT ARTHUR, FCA
VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR
DES SYSTÈMES D'INFORMATION



DONALD J. COCKBURN, FCA
VICE-PRÉSIDENT



KAM GREWAL, CA
VICE-PRÉSIDENT



PAUL M. LOHNES, CA
VICE-PRÉSIDENT



MICKEY MAHMOOD, CA
VICE-PRÉSIDENT ET
DIRECTEUR DES FINANCES



MARIAL STIRLING, CA, LLB.
VICE-PRÉSIDENTE ET
AVOCATE CONSEIL



Activités d'inspection

INTRODUCTION

En 2008, le CCRC a inspecté 42 cabinets et examiné 224 missions de vérification. Parmi eux :

- Inspections de six cabinets nationaux canadiens et examens de 123 missions de vérification effectuées par ces cabinets
- Inspections récurrentes de 15 cabinets régionaux et locaux et 21 inspections de suivi; dans le cadre de ces inspections, le CCRC a examiné 101 dossiers de mission de vérification

Outre les inspections menées par le CCRC, des organismes comptables professionnels provinciaux ont inspecté 45 cabinets qui vérifient les états financiers d'émetteurs assujettis.

En plus de l'examen de l'exécution des missions, le CCRC passe en revue les six autres éléments de contrôle de la qualité, comme énoncés dans le Manuel de l'ICCA :

- Responsabilités des dirigeants en ce qui concerne la qualité au sein du Cabinet
- Obligations déontologiques
- Acceptation et reconduction des relations clients et des missions de certification spécifiques
- Ressources humaines
- Documentation de la mission (relative à la confidentialité, à la conservation, à l'intégrité, etc., mais pas au contenu)
- Surveillance (par les cabinets de leurs systèmes de contrôle de la qualité et de leur application)

Pour sélectionner les dossiers de clients de vérification émetteurs assujettis qu'il examinera, le CCRC utilise une approche fondée sur le risque. Le CCRC examine les dossiers et fait l'inspection d'un cabinet dans le but de déterminer si le cabinet s'est conformé aux normes professionnelles et s'il a les capacités professionnelles, i.e. la connaissance et l'expérience, pour fournir une opinion du vérificateur pour sa clientèle actuelle. L'examen des dossiers et l'inspection d'un cabinet par le CCRC ne fournit pas un endossement à l'effet que le cabinet a la compétence requise pour vérifier des émetteurs assujettis qui diffèrent en taille, complexité de transactions ou industrie.

En 2008, les 24 membres du personnel du CCRC ont été assistés par 10 consultants contractuels qui sont essentiellement spécialisés dans les domaines de vérification, de comptabilité, de fiscalité, des technologies de l'information et d'évaluation.

RÉSULTATS DES INSPECTIONS

Les six cabinets nationaux

Les six cabinets nationaux du Canada assurent la vérification de plus de 3 800 sociétés ouvertes ou autres émetteurs assujettis au Canada, ce qui représente plus de 95 % du marché total lorsqu'on considère la capitalisation boursière des entités vérifiées.

Le CCRC a constaté une qualité élevée du travail de vérification dans les six cabinets et est d'avis que la haute direction des cabinets nationaux s'engage à maintenir le plus haut niveau de qualité des vérifications.

Toutefois, il subsiste des problèmes qui ont tendance à être plus fréquents dans certains bureaux plutôt que d'être généralisés dans tous les bureaux. En particulier, le CCRC a noté que :

- les associés responsables du contrôle de qualité passent trop peu de temps sur les vérifications et/ou le travail n'est pas opportun;
- la consultation n'est pas bien documentée et non paraphée par la personne consultée;
- lorsque des spécialistes sont consultés, il y a un manque de rigueur dans l'appréciation des hypothèses de la direction et le processus de réflexion n'est pas documenté;
- la documentation est insuffisante.

D'autres problèmes identifiés concernent les rapports d'indépendance, la présentation et la divulgation des informations contenues dans les états financiers, la documentation insuffisante du travail effectué par d'autres vérificateurs et les incohérences entre les bureaux.

Parmi les 123 dossiers de missions de vérification, le CCRC a découvert que cinq missions de vérification n'avaient pas été menées conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR), puisqu'il y avait de nombreuses déficiences importantes du point de vue des NVGR qui nécessitaient un travail additionnel pour appuyer l'opinion du vérificateur. Des

Aperçu et champ d'application

Le mandat du CCRC est de favoriser une vérification indépendante de haute qualité, qui contribue à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière des sociétés ouvertes. Il l'accomplit en inspectant des cabinets de vérification qui assurent la vérification d'émetteurs assujettis au Canada, directement ou en collaboration avec les autorités de réglementation provinciales ou étrangères.

Chaque année, le CCRC inspecte tous les cabinets qui comptent au moins 100 émetteurs assujettis parmi leurs clients de services de vérification. Il inspecte également, au moins tous les deux ans, les cabinets comptant de 50 à 99 émetteurs assujettis au nombre de leurs clients de services de vérification. Quant au reste des cabinets de vérification participants canadiens, le CCRC s'appuie essentiellement sur son examen des résultats des inspections de la qualité effectuées par les organismes comptables provinciaux compétents, c'est-à-dire les ordre / instituts de comptables agréés ou les associations de comptables généraux licen-

ciés, bien qu'il ait parfois inspecté lui-même certains de ces cabinets directement, comme il en a le pouvoir.

Lorsqu'un cabinet participant est domicilié dans un autre pays, le CCRC va, en fonction de la rigueur et de la qualité de l'activité de réglementation de la vérification dans ce pays, s'efforcer de se fier à cet organisme de réglementation. Il est cependant probable qu'au minimum, selon le profil des risques de l'émetteur assujetti, le CCRC voudra effectuer quelques examens des dossiers de vérification relatifs aux émetteurs assujettis au Canada.

Au cours des cinq dernières années, le CCRC a inspecté cinq fois chacun des six grands cabinets nationaux; il a inspecté au moins deux fois chacun des cabinets faisant la vérification de plus de 49 émetteurs assujettis, et trois fois pour la majorité des cabinets.



améliorations de la stratégie de vérification étaient aussi nécessaires pour de nombreuses missions afin de se conformer entièrement aux NVGR, même s'il y avait suffisamment de travail accompli pour appuyer l'opinion du vérificateur.

Il y a eu une mission pour laquelle le CCRC a conclu que les états financiers n'étaient pas conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et a donc exigé un retraitement. Il y a également eu quelques missions pour lesquelles un travail additionnel de vérification a dû être exécuté en raison de dérogations potentielles aux PCGR qui devaient être évaluées pour s'assurer qu'aucun retraitement des PCGR ne serait nécessaire.

Cabinets régionaux ou locaux

Le CCRC a constaté des améliorations considérables dans le travail de vérification exécuté par les cabinets régionaux ou locaux. La plupart des améliorations se produisent lorsque les dirigeants du cabinet soulignent l'importance de la qualité des vérifications.

Les cabinets régionaux ou locaux sont exploités dans un environnement différent de celui des cabinets nationaux. Généralement, leur clientèle n'a pas d'activités aussi complexes et elle n'a pas forcément un régime de gouvernance d'entreprise aussi solide que celui des grandes sociétés ouvertes. Les cabinets nationaux ont de plus grandes ressources, comme les services de normalisation, de consultation et la formation.

Le CCRC constate que, généralement, les cabinets régionaux ou locaux ont plus de difficultés à vérifier les transactions non récurrentes, inhabituelles. Cela signifie que ces cabinets doivent s'efforcer de développer des réseaux de consultation, pour accéder rapidement aux directives supplémentaires.

Outre la plupart des problèmes abordés concernant les cabinets nationaux, le CCRC a remarqué des problèmes dans huit domaines des NVGR et des PCGR dans ses inspections des cabinets régionaux ou locaux. Il s'agit des suivants :

- vérification à l'extérieur de la « zone de bien-être »;
- révisions par des associés ou associés responsables du contrôle de qualité qui ne sont pas approfondies ou en temps opportun;
- lien inadéquat entre l'appréciation des risques et les procédés de corroboration;
- examen analytique de corroboration inadéquat;
- documentation incomplète ou vague;
- omission des procédures additionnelles relatives à une vérification initiale lorsqu'il y a eu changement de vérificateur;
- présentation et divulgation des informations des états financiers (non-utilisation de la liste de vérification des PCGR);
- surveillance interne ne ciblant que l'exécution de la mission.

Parmi les 101 dossiers de missions de vérification examinés, le CCRC a constaté que 13 missions de vérification n'ont pas été exécutées conformément aux NVGR. En outre, des améliorations de la stratégie de vérification ont été nécessaires afin de se conformer entièrement aux NVGR pour un certain nombre de missions.

Le CCRC a également constaté que les états financiers de dix missions n'étaient pas conformes aux PCGR. Pour certains autres, il y avait des retraitements potentiels.

Ces constatations ont entraîné des exigences pour neuf cabinets.

Malgré ces résultats, le CCRC a constaté plusieurs exemples d'excellent travail de vérification.

MESURES CORRECTRICES

À la suite des examens de 2008, neuf cabinets ont fait l'objet d'exigences par le CCRC, par rapport aux onze cabinets de 2007 et aux sept de 2006. Les exigences imposées les plus courantes en 2008 étaient :

- le cabinet ou un associé particulier ne pouvait accepter de nouveaux clients émetteurs assujettis;
- les feuilles de travail de vérification du cabinet devaient être examinées par un cabinet externe ou un groupe de normalisation professionnel avant la publication du rapport de vérification;
- certains associés particuliers devaient suivre une formation supplémentaire.

RAPPORTS AUX CABINETS INSPECTÉS

À la suite de chaque inspection, le CCRC envoie à chaque cabinet un rapport confidentiel contenant ses constatations, ses recommandations et d'autres observations. Les cabinets sont tenus de mettre en application ces recommandations, à la satisfaction du CCRC, dans un délai prescrit de 180 jours en général, même si un délai plus court peut être imposé selon la gravité de la constatation.

Le CCRC fait un rapport public des résultats de ses inspections au moins une fois par an mais n'identifie ni les cabinets ni les sociétés. Le rapport public de 2008 (Sixième rapport public) a été publié le 12 mars 2009 et est affiché sur le site Web du CCRC (www.cpab-ccrc.ca).

LIMITE DE L'ÉTENDUE DES EXAMENS PAR LE CCRC

L'étendue de l'examen de certaines missions de vérification individuelles par le CCRC est toujours limitée par manque d'accès aux documents en raison de demandes de privilèges juridiques. Même si le CCRC comprend les inquiétudes concernant les privilèges juridiques, les restrictions sur ses examens sont contraires à son mandat. Elles empêchent également le CCRC d'exprimer un avis complet sur la qualité des vérifications effectuées par certains cabinets de vérification.

L'adoption du *Canadian Public Accountability Board Act* (Loi de 2006 sur le Conseil canadien sur la reddition de comptes) de l'Ontario et la Loi sur la modification de la Loi sur les comptables agréés au Québec amélioreront de manière significative la situation du CCRC. Le CCRC continue de demander l'autorité statutaire dans toutes les juridictions afin d'avoir accès aux renseignements confidentiels sans compromettre leur caractère confidentiel.

Rapport de gestion

INTRODUCTION

Le CCRC a terminé en 2008 sa cinquième année complète d'inspections. Il a également poursuivi son travail dans d'autres domaines prioritaires, tels que la collaboration au développement des normes de vérification, l'élaboration d'assises légales dans toutes les juridictions canadiennes et la collaboration avec les autres organismes de réglementation.

En 2009, le CCRC met l'accent sur l'exécution des missions, en adoptant une nouvelle méthode d'inspection des cabinets de petite taille et en mettant en œuvre les modifications apportées à sa structure de gouvernance. S'appuyant sur le travail effectué fin 2008, le CCRC continue par ailleurs de concentrer ses efforts sur les risques liés à la vérification en période de crise économique.

La situation financière du CCRC au terme de l'année 2008 était saine. Ce rapport de gestion synthétise les résultats financiers du CCRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, les perspectives pour 2009 et les principaux risques et défis auxquels est confrontée l'organisation.

RÉSULTATS FINANCIERS

Recettes

Le CCRC est financé par les cotisations versées par les cabinets responsables de la vérification des émetteurs assujettis au Canada. Le droit de collecter ces cotisations lui est conféré par la norme canadienne 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur la surveillance des vérificateurs. En 2008 :

- Le montant total des cotisations annuelles s'est élevé à 12,5 millions de dollars, soit une progression de 20,7 % par rapport à 2007; une augmentation qui indique que les cabinets de vérification participants ont perçu des honoraires plus importants
- Le taux de cotisation du CCRC pour les cabinets de vérification canadiens était fixé à 1,6 % des honoraires facturés par ces cabinets à leurs clients émetteurs assujettis; ce taux, qui n'a pas changé depuis la création du CCRC, est établi de manière à couvrir les charges de fonctionnement annuelles et à dégager une certaine marge pour les imprévus
- Le taux appliqué par le CCRC aux honoraires des cabinets étrangers participants qui font l'objet d'une surveillance dans leur pays d'origine est inférieur

Perspectives pour 2009

La cotisation fixée par le CCRC en 2009 est calculée à partir d'un pourcentage appliqué aux honoraires perçus par les cabinets de vérification auprès de leurs clients émetteurs assujettis. Il est possible que la crise économique actuelle, associée à l'activité réduite des marchés financiers, exerce une pression à la baisse sur les honoraires des cabinets de vérification. Le cas échéant, le CCRC devra augmenter le taux de cotisation auprès des cabinets afin de continuer à financer suffisamment ses activités d'inspection.

Le CCRC étudie par ailleurs différentes méthodes de recouvrement des coûts liés à ses inspections de suivi auprès de cabinets auxquels il a imposé des sanctions dues à des lacunes



À propos du CCRC

- **Établi en 2003**
- **Indépendant, constitué sous le régime de lois fédérales, sans but lucratif, sans capital social**
- **Les vérificateurs d'états financiers d'émetteurs assujettis au Canada doivent être inscrits auprès du CCRC et en règle**
- **Il inspecte les cabinets faisant l'objet de sa surveillance directement ou en coopération avec d'autres organismes de réglementation au Canada ou à l'étranger**
- **Au 31 décembre 2008, 272 cabinets d'experts-comptables étaient inscrits et en règle**

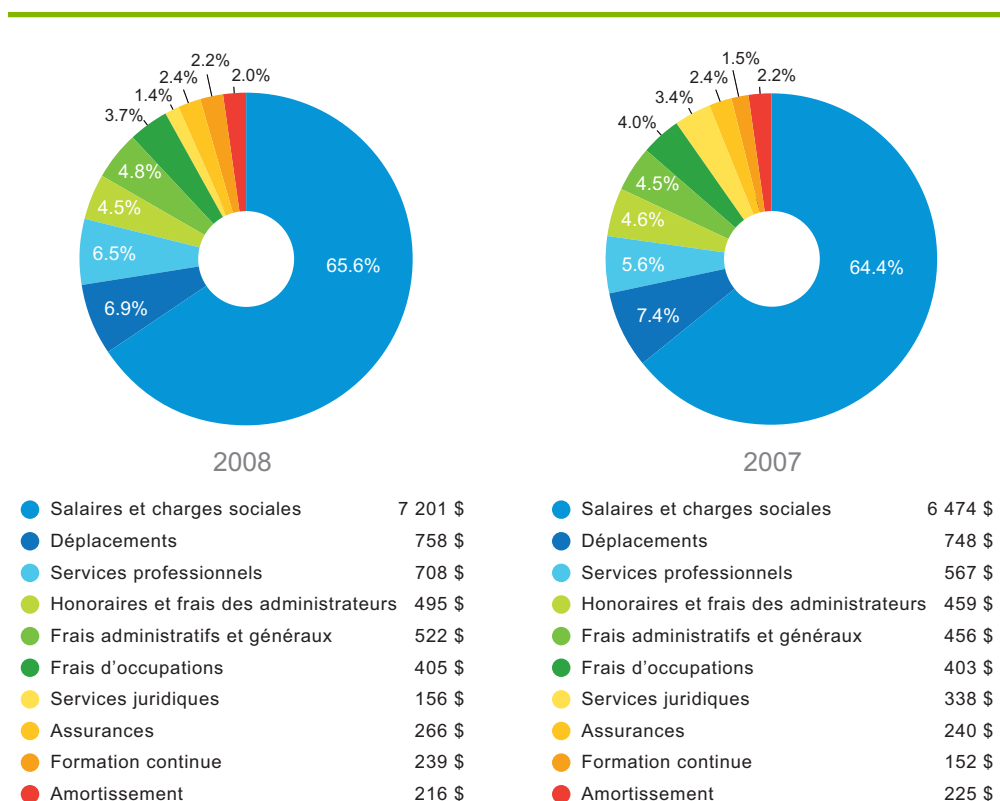
importantes dans la qualité de la vérification et les systèmes de contrôle de la qualité. Le CCRC élabore actuellement une politique en vertu de laquelle ces cabinets seraient redevables de tout ou partie de ces coûts supplémentaires.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Afin d'accomplir efficacement sa mission, le CCRC doit disposer du financement adéquat pour couvrir ses charges de fonctionnement. Les principales charges de fonctionnement du CCRC sont les salaires et les avantages sociaux destinés à son personnel administratif et à ses inspecteurs. En 2008 :

- Le montant total des salaires et avantages sociaux s'est élevé à 7,2 millions de dollars, soit 66 % du montant total des charges de fonctionnement du CCRC (11 millions de dollars); l'augmentation du personnel représente la principale augmentation en termes de charges
- À la fin de l'année, le CCRC comptait au total 24 employés à temps plein assignés aux inspections et faisait appel aux services de 10 consultants contractuels; en 2007, il comptait 20 employés à plein temps assignés aux inspections et faisait appel aux services de 9 consultants contractuels
- Le CCRC a dégagé un excédent budgétaire de 1,6 million de dollars, 113 000 dollars de moins que prévu; ce recul par rapport aux prévisions est dû à un recours plus fréquent que prévu aux consultants afin de faire face à la crise du crédit et au recrutement d'un nouveau directeur général après le décès soudain de Keith Boocock

Principales charges de fonctionnement par catégorie (en milliers de dollars)



Perspectives pour 2009

En plus des ajustements annuels des salaires, le budget de fonctionnement du CCRC pour 2009 tient compte de la nécessité de continuer à élaborer des services, ce qui demande un investissement supplémentaire en termes de personnel et de formation. La transition aux normes internationales d'information financière (IFRS) constitue un objectif de formation essentiel pour l'exercice à venir. D'autres charges seront liées aux modifications apportées à la structure de gouvernance du CCRC. En 2009 :

- La part du budget consacrée aux charges de fonctionnement correspond à 12,5 millions de dollars, soit une augmentation par rapport aux dépenses constatées en 2008 (11 millions de dollars)
- Le budget prévoit environ 400 000 dollars en dépenses en capital destinés au renouvellement de l'infrastructure informatique et à la mise à niveau d'une partie du parc informatique
- Les recettes prévues s'élèvent à 12,9 millions de dollars, ce qui correspond à un excédent budgétaire prévu de 400 000 dollars
- La politique du Conseil consiste à maintenir une réserve de trois mois de recettes et à accumuler un excédent d'au moins 25 % des recettes qui puisse couvrir les charges imprévues, telles que la nécessité d'approfondir le travail du CCRC lorsqu'un problème est rencontré lors du processus d'inspection
- Le taux de prélèvement de cotisation annuelle de participation du CCRC auprès des cabinets de vérification demeure inchangé, à 1,6 %

Flux de trésorerie et liquidités

Le CCRC était en bonne santé financière à la fin de l'année. En 2008 :

- Les rentrées nettes générées se sont élevées à 1,2 million de dollars, en hausse par rapport aux 0,5 millions de dollars de 2007

Nombre croissant de cabinets de vérification participants et d'émetteurs assujettis

272

Au 31 décembre 2008, 272 cabinets d'experts-comptables étaient dûment inscrits auprès du CCRC (268 en 2007). Cette augmentation découle principalement de l'inscription de nouveaux cabinets d'experts-comptables étrangers qui procèdent ou s'attendent à devoir procéder à la vérification d'émetteurs assujettis canadiens.

Le Bureau de la surveillance et de la sécurité financière du Mouvement des caisses Desjardins (BSSFD) est devenu un cabinet de vérification participant soumis au contrôle du CCRC le 18 mars 2009. Le BSSFD bénéficie d'un statut juridique spécial qui lui permet de vérifier les comptes des coopératives qui fournissent des services financiers au Québec de la même manière que les cabinets d'experts-comptables, et de signer les rapports de vérificateurs. Jusqu'en 2008, le BSSFD, qui vérifie les

comptes de 494 Caisses Desjardins émetteurs assujettis au Québec, était exempté d'inscription auprès du CCRC.

Le nombre d'émetteurs assujettis dont les comptes sont vérifiés par des cabinets de vérification inscrits auprès du CCRC au Canada et aux États-Unis devrait augmenter en 2009, suite à un changement appliqué par la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. À compter du 15 septembre 2008, le Règlement 51-509 de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique fait des assujettis hors bourse et étrangers (feuilles roses) des émetteurs assujettis, ce qui signifie que pas moins de 400 sociétés qui exploitent ou émettent du capital en Colombie-Britannique sont désormais soumises aux mêmes obligations de vérification et d'information continue que les autres émetteurs assujettis du Canada.

- S'élevant à 4,2 millions de dollars, son fonds de roulement a augmenté par rapport aux 2,6 millions de dollars de 2007



RISQUES ET DÉFIS

Risques liés à la gouvernance d'entreprise

La réputation du CCRC en tant qu'organisme de réglementation efficace est notre atout le plus précieux. La crise économique actuelle et la crise du crédit augmentent le risque de défaillances en matière de gouvernance d'entreprise. Ce risque peut avoir des conséquences négatives sur la réputation du vaste ensemble de personnes et d'organisations (y compris le CCRC) responsables de la confiance dans les marchés financiers.

Afin d'atténuer au maximum les risques liés à la vérification en période de crise économique, le CCRC a mis en place plusieurs stratégies. Certaines d'entre elles consistent à évaluer la préparation des quatre grands cabinets de vérification en matière de vérification dans le contexte économique actuel, et à redéfinir les priorités du CCRC en matière d'inspection afin de se concentrer aux risques actuels.

Technologie de l'information

La dépendance du CCRC aux technologies de l'information engendre une exposition importante, notamment aux risques suivants :

- Accès non autorisé à des données confidentielles relatives aux cabinets inspectés par le CCRC et aux émetteurs assujettis dont ces cabinets vérifient les comptes
- Perte de données relatives aux inspections
- Défaillance liée aux technologies de l'information pour une période prolongée
- Dépendance vis-à-vis de consultants externes

Afin de limiter les risques liés aux technologies de l'information à des niveaux acceptables, le CCRC surveille en continu l'efficacité de ses processus et sauvegardes informatiques.

Normes internationales de vérification et normes IFRS

Le Conseil des normes de vérification et de certification a décidé d'adopter les International Standards of Auditing (ISA) en tant que normes de vérification généralement reconnues au Canada pour la vérification des exercices se terminant après le 14 décembre 2010. Le Conseil des normes comptables a décidé d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS) comme principes comptables généralement reconnus du Canada à compter du 1er janvier 2011.

Avec l'adoption des normes ISA et des normes IFRS, le défi que doit relever le CCRC concernant les ressources humaines est de taille. La profession a déjà traversé d'autres périodes de changement. Par exemple, le régime fiscal canadien a fait l'objet d'une refonte importante en 1972 lors de l'introduction de l'impôt sur les gains en capital. Certains membres de la profession ont alors cessé leur activité. La promulgation de la Loi Sarbanes-Oxley en 2002 a également soumis la profession à une certaine pression. S'assurer que le personnel responsable des inspections acquiert les connaissances nécessaires relatives aux normes IFRS et aux normes ISA constitue un projet essentiel pour le CCRC pour les deux années à venir. Le CCRC met actuellement en place des stratégies visant à relever ce défi.

Responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers annuels et de tous les renseignements, financiers ou autres, présentés dans le présent rapport annuel relève de la direction du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC).

La direction a préparé les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, en se fondant sur ses meilleures estimations et ses meilleurs jugements en fonction de l'information disponible. Les principales conventions comptables sont décrites à la note complémentaire 2. Les informations financières contenues dans le présent rapport annuel concordent avec celles qui sont présentées dans les états financiers.

La direction s'est acquittée de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières en mettant en œuvre des systèmes de contrôle des procédures internes et de la comptabilité. Ces systèmes assurent une protection raisonnable des biens contre la perte ou une utilisation non autorisée.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le Conseil d'administration a mis sur pied un Comité de vérification pour le secondar dans ces responsabilités. Le Comité de vérification a rencontré les vérificateurs, tant en présence qu'en l'absence de la direction, afin de passer en revue les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres professionnels du CCRC ont retenu les services du cabinet Cowperthwaite Mehta pour vérifier les états financiers du CCRC et pour exprimer leur opinion de vérificateurs sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers. Les vérificateurs ont eu accès sans restriction au Conseil d'administration et à la direction pour discuter de questions touchant la vérification. Le Comité de vérification procède chaque année à une évaluation officielle de la performance des vérificateurs et fait une recommandation au Conseil d'administration et aux membres professionnels concernant la reconduction de leur mandat pour l'exercice suivant.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
BRIAN A. HUNT, FCA



VICE PRÉSIDENTE,
M.Z. (MICKEY) MAHMOOD, CA

Rapport des vérificateurs

Aux membres du

Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board

Nous avons vérifié le bilan du Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board au 31 décembre 2008, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Cowperthwaite Melita

COMPTABLES AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

*LE 17 FÉVRIER 2009
TORONTO, ONTARIO*

Bilan

Au 31 décembre

2008

2007

ACTIF

Actif à court terme

Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 417 972 \$	3 228 828 \$
Intérêts courus	41 904	29 808
Débiteurs	—	4 729
Taxe sur les produits et services à recouvrer	42 068	38 994
Charges payées d'avance	63 317	99 088
	<hr/>	<hr/>
	4 565 261	3 401 447

Immobilisations corporelles (note 4)

773 739 827 351

5 339 000 \$ 4 228 798 \$

PASSIF

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer	328 853 \$	790 326 \$
Avantages locatifs incitatifs non amortis	403 199	461 403

Actif net

Investi en immobilisations corporelles	773 739	827 351
Non affecté	3 833 209	2 149 718
	<hr/>	<hr/>
	4 606 948	2 977 069

5 339 000 \$ 4 228 798 \$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :



, ADMINISTRATEUR

NICK LE PAN, PRÉSIDENT



, ADMINISTRATRICE

WENDY DOBSON, VICE-PRÉSIDENTE

État de l'évolution de l'actif net

<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>		2008	2007
	<i>Investi en immobilisations corporelles</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>
Actif net – solde d'ouverture :	827 351 \$	2 149 718 \$	2 977 069 \$
Résultat net de l'exercice	(216 388)	1 846 267	1 629 879
Acquisition d'immobilisations corporelles	162 776	(162 776)	nil
Actif net – clôture de l'exercice	773 739 \$	3 833 209 \$	4 606 948 \$

État des résultats

<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2008	2007
PRODUITS		
Cotisations des cabinets de vérification participants	12 459 755 \$	10 320 915 \$
Frais afférents aux Avis d'intention de participer des cabinets	24 000	29 000
Produits d'intérêts	112 946	123 465
	12 596 701	10 473 380
CHARGES		
Salaires et charges sociales	7 201 106	6 473 822
Déplacements	758 269	747 553
Services professionnels	707 704	566 864
Honoraires et frais des administrateurs	495 192	458 904
Frais administratifs et généraux	521 940	456 215
Frais d'occupation	405 417	403 373
Services juridiques	155 827	337 675
Assurances	265 825	239 927
Formation continue et frais d'affiliation professionnelle	239 154	152 140
Amortissement des immobilisations corporelles	216 388	224 669
	10 966 822	10 061 142
Résultat net de l'exercice	1 629 879 \$	412 238 \$

État des flux de trésorerie

<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2008	2007
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultat net de l'exercice	1 629 879 \$	412 238 \$
Réintégration (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	216 388	224 669
Amortissement des avantages locatifs incitatifs	(58 204)	(60 851)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(436 143)	25 372
Rentrées nettes liées aux activités de fonctionnement	1 351 920	601 428
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(162 776)	(59 781)
Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'exercice	1 189 144	541 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie – solde d'ouverture	3 228 828	2 687 181
Trésorerie et équivalents de trésorerie – clôture de l'exercice	4 417 972 \$	3 228 828 \$

1. L'organisation

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) / Canadian Public Accountability Board est constitué en société sans capital-actions sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le CCRC a pour mission de contribuer à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes en favorisant une vérification externe indépendante et de haut calibre des émetteurs assujettis. Le CCRC s'acquitte de cette mission principalement en établissant les exigences visant la participation des cabinets d'experts-comptables qui assurent la vérification d'émetteurs assujettis au Canada et en appliquant un processus efficace d'inspection de la qualité des cabinets de vérification participants.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables suivies pour la préparation de ces états financiers sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de liquidités ainsi que des placements garantis hautement liquides dont la valeur ne risque pas de changer de façon considérable.

Constataion des produits

Le CCRC impose deux types de frais aux cabinets d'experts-comptables : des frais afférents à l'Avis d'intention de participer, facturés aux cabinets d'experts-comptables qui présentent une première demande en vue de devenir cabinet de vérification participant, et une cotisation annuelle, payée par les cabinets de vérification participants. Les montants de tous ces frais sont établis de manière à permettre au CCRC de recouvrer ses coûts et de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour parer aux éventualités.

Les frais afférents à l'Avis d'intention de participer sont des frais fixes établis en fonction du nombre d'émetteurs assujettis clients du cabinet à la date de l'inscription. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont perçus.

La cotisation annuelle est fonction des produits que le cabinet de vérification participant tire des services de vérification fournis aux émetteurs assujettis. Facturées annuellement, les cotisations sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. En 2008, la cotisation correspondait à 1,6 % des honoraires de vérification facturés par les cabinets de vérification à leurs clients émetteurs assujettis, ou un minimum de 1 000 \$. Ce taux est le même depuis la création du CCRC.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service.

La durée de vie utile estimative est évaluée comme suit :

<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	<i>10 ans</i>
<i>Infrastructure et réseaux informatiques</i>	<i>4 ans</i>
<i>Logiciels</i>	<i>3 ans</i>
<i>Matériel informatique et autre matériel de bureau</i>	<i>2 ou 3 ans</i>
<i>Améliorations locatives</i>	<i>Sur la durée du bail</i>

Contrats de location

Tous les contrats de location du CCRC sont des contrats de location-exploitation. La période initiale d'occupation gratuite de sept mois et la prime incitative reçue au moment où le bail a été conclu constituent un avantage qui a été reporté et qui est constaté sur la durée du bail.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges présentés au cours des périodes considérées.

Les chiffres réels pourraient différer de manière importante de ces estimations et hypothèses. Les estimations et hypothèses font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements s'imposent, ceux-ci sont présentés dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

Le CCRC classe ses instruments financiers selon les catégories suivantes :

Actifs financiers détenus à des fins de transaction : cette catégorie comprend les espèces et les certificats de placement garantis. Ces placements sont portés au bilan à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Autres actifs et passifs financiers : les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût, qui se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces instruments viennent à échéance à court terme.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCRC comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie dans des comptes ouverts auprès de banques à charte canadiennes, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les charges à payer. La direction est d'avis que ces instruments financiers ne sont pas exposés à des risques significatifs de taux d'intérêt, de change ou de crédit et que leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont les suivantes :

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Net	2007 Net
Mobilier et matériel de bureau	484 168 \$	(232 138) \$	252 030 \$	280 868 \$
Infrastructure et réseaux informatiques	516 420	(380 575)	135 845	81 130
Logiciels	114 175	(105 103)	9 072	17 105
Matériel informatique et autre matériel de bureau	27 139	(12 538)	14 601	21 187
	1 141 902 \$	(730 354) \$	411 548	400 290
Améliorations locatives, net			362 191	427 061
			773 739 \$	827 351 \$

5. Facilité de crédit bancaire

Le CCRC dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 millions de dollars au taux d'intérêt préférentiel consenti par la banque. Les montants dus dans le cadre de la facilité de crédit sont remboursables à vue. Aucun actif n'a été donné en garantie de la facilité de crédit et aucuns frais ne sont engagés tant que la facilité de crédit n'est pas utilisée. Aux 31 décembre 2008 et 2007, aucun montant n'était dû sur la facilité de crédit.

6. Actif net investi en immobilisations corporelles

L'excédent des charges sur les produits affecté à l'actif net investi en immobilisations corporelles se compose des éléments suivants :

Amortissement des immobilisations corporelles	216 388 \$	224 669 \$
---	------------	------------

7. Engagements

Le CCRC a conclu des contrats de location-exploitation concernant du matériel informatique. En vertu de ces contrats, les paiements totaux annuels minimums des exercices futurs s'établiront comme suit :

2009	15 000 \$
------	-----------

Le CCRC prévoit conclure de nouveaux contrats de location-exploitation à l'expiration des contrats actuels.

Le CCRC a conclu un bail de dix ans pour ses bureaux de Toronto en 2004. Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est associée à ce bail ou à l'amélioration des locaux. Le loyer annuel est d'environ 165 000 dollars pour les cinq premières années, et de 180 000 dollars pour les cinq années suivantes. La quote-part du CCRC au titre des frais d'exploitation du bâtiment est actuellement estimée à 270 000 dollars par an.

8. Statut fiscal

Le CCRC étant une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)(L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu du Canada.

Renseignements sur la société

Équipe de direction

BRIAN A. HUNT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. HUNT A ÉTÉ NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES LE 1ER MARS 2009. IL A PARTICIPÉ À LA MISE SUR PIED DU CCRC ET A SIÉGÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS SA CRÉATION. AVANT D'OCCUPER SES FONCTIONS ACTUELLES AU CCRC, M. HUNT ÉTAIT PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE L'ONTARIO. IL A ÉTÉ NOMMÉ FELLOW PAR L'INSTITUT EN 2000 ET LE TITRE DE MEMBRE À VIE LUI A ÉTÉ ATTRIBUÉ EN 2009.

KENNETH J.A. VALLILLEE

PREMIER VICE-PRÉSIDENT DES INSPECTIONS

AVANT DE JOINDRE LE CCRC, M. VALLILLEE A ÉTÉ PENDANT TROIS ANS PREMIER VICE-PRÉSIDENT FINANCE D'UNE IMPORTANTE BANQUE CANADIENNE. AUPARAVANT, IL A ÉTÉ DIX ANS ASSOCIÉ ET DIRECTEUR DES NORMES COMPTABLES POUR LE CANADA D'UN CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INTERNATIONAL. M. VALLILLEE A ÉTÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM DU CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES DE JUIN 2008 À FÉVRIER 2009.

GALT ARTHUR

VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION

M. GALT ARTHUR EST ASSOCIÉ À LA RETRAITE DE DELOITTE & TOUCHE LLP. SA SPÉCIALITÉ CONSISTAIT À FOURNIR DES SERVICES DE CERTIFICATION À DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES ET DE PLACEMENT AINSI QUE DES SERVICES DE VÉRIFICATION INFORMATIQUE ET DE CERTIFICATION. AU MOMENT DE SA RETRAITE, IL ÉTAIT DIRECTEUR DU SERVICE DE GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE DU CABINET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

DONALD J. COCKBURN

VICE-PRÉSIDENT

M. COCKBURN EST ASSOCIÉ À LA RETRAITE DE ERNST & YOUNG LLP, OÙ IL A ÉTÉ CONSEILLER SUR DES QUESTIONS DE VÉRIFICATION AUPRÈS DES ÉQUIPES DE MISSION. IL ÉTAIT MEMBRE DU CORPS PROFESSORAL DE L'UNIVERSITÉ DE WATERLOO, OÙ IL A ENSEIGNÉ LA VÉRIFICATION AU PREMIER ET AU DEUXIÈME CYCLE.

KAM GREWAL

VICE-PRÉSIDENT DES NORMES

AVANT DE JOINDRE LES RANGS DU CCRC, M. GREWAL TRAVAILLAIT AU BUREAU NATIONAL DE PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP, OÙ IL RENDAIT DES CONSEILS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ, DE CERTIFICATION ET D'INFORMATION FINANCIÈRE. IL A EXERCÉ DANS DIVERS SECTEURS D'ACTIVITÉS TELS QUE LA TECHNOLOGIE, LES COMMUNICATIONS ET LA FABRICATION. M. GREWAL EST RESPONSABLE DES NORMES AU SEIN DU CCRC.

M. GREWAL EST RESPONSABLE DES NORMES AU SEIN DU CCRC.

PAUL M. LOHNES

VICE-PRÉSIDENT DES RESSOURCES HUMAINES

AVANT DE REJOINDRE LE CCRC, M. LOHNES ÉTAIT DIRECTEUR DES NORMES DE VÉRIFICATION ET DE CERTIFICATION À L'INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS. AUPARAVANT, IL A ÉTÉ ASSOCIÉ CHEZ KPMG LLP À MONTRÉAL ET À AMSTERDAM. IL EST PLUS PARTICULIÈREMENT RESPONSABLE DES ACTIVITÉS DU CCRC AU QUÉBEC.

M.Z. (MICKY) MAHMOOD

VICE-PRÉSIDENT ET

DIRECTEUR DES FINANCES

M. MAHMOOD A ÉTÉ CHEZ PRICEWATERHOUSECOOPERS CANADA PENDANT LA MAJEURE PARTIE DE SA CARRIÈRE. IL A AUSSI OCCUPÉ DES POSTES IMPORTANTS EN FINANCE ET EN COMPTABILITÉ DANS LE SECTEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ, DES SERVICES PUBLICS ET DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE. IL POSSÈDE UNE VASTE EXPÉRIENCE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COMPTABILITÉ, NOTAMMENT DES PROGRAMMES INTERNES DE SURVEILLANCE DE LA VÉRIFICATION D'UN CABINET ET DES RÈGLES D'INDÉPENDANCE.

MARIAL STIRLING

VICE-PRÉSIDENTE ET AVOCATE CONSEIL

MME. STIRLING, AVOCATE ET C.A., POSSÈDE UNE EXPÉRIENCE DIVERSIFIÉE. ELLE A OCCUPÉ PLUSIEURS POSTES AVANT DE REJOINDRE LE CCRC, NOTAMMENT CHEZ OSLER, HOSKIN & HARCOURT LLP, À L'INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS (NORMES COMPTABLES), AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA ET DANS UN CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INTERNATIONAL PENDANT PLUSIEURS ANNÉES.

Administrateurs

NICK LE PAN

PRÉSIDENT DU CONSEIL

ANCIEN SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES AU BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, OTTAWA, ONTARIO.

WENDY K. DOBSON¹

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

PROFESSEURE ET DIRECTRICE DE L'INSTITUTE FOR INTERNATIONAL BUSINESS, JOSEPH L. ROTMAN SCHOOL OF MANAGEMENT, UNIVERSITÉ DE TORONTO, TORONTO, ONTARIO.

ROBERT BERTRAM²

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF CONSEIL DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO, TORONTO, ONTARIO.

KEN CRUMP¹

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COAST WHOLESALE APPLIANCES INCOME FUND ET SIÈGE AU CONSEIL DE COMMUNITY LIVING BRITISH COLUMBIA, OÙ IL OCCUPE LA FONCTION DE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION, VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RONALD G. GAGE¹

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, ERNST & YOUNG LLP, TORONTO, ONTARIO.

JANE HALFORD

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET CHEF DE LA DIRECTION DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE L'ALBERTA, EDMONTON, ALBERTA.

BRIAN A. HUNT³

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE L'ONTARIO, TORONTO, ONTARIO.

DANIEL MCMAHON

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC, MONTRÉAL, QUÉBEC.

J.E. (TED) NEWALL²

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL DE NOVA CHEMICALS CORPORATION, CALGARY, ALBERTA.

JOCELYN PROTEAU²

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE DU CANADA, DE LA FINANCIÈRE STANDARD LIFE INC. ET DE LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE STANDARD LIFE, MONTRÉAL, QUÉBEC.

ALAIN RHÉAUME¹

UN FONDATEUR ET ASSOCIÉ DIRECTEUR DE TRIO CAPITAL INC., MONTRÉAL, QUÉBEC.

Personne Ressource

MARIAL STIRLING

VICE-PRÉSIDENTE ET AVOCATE CONSEIL

CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES
150 YORK STREET, SUITE 200
BOX 90, TORONTO, ONTARIO M5H 3S5
TÉLÉPHONE : 416-913-8260
TÉLÉCOPIEUR : 416-850-9235

Vérificateurs

COWPERTHWAIT MEHTA

187 GERRARD STREET EAST,
TORONTO, ONTARIO M5A 2E5

Conseillers Juridiques

FASKEN MARTINEAU

DUMOULIN LLP

66 WELLINGTON STREET WEST,
SUITE 4200, TORONTO DOMINION BANK
TOWER, BOX 20, TORONTO-DOMINION
CENTRE, TORONTO, ONTARIO M5K 1N6

BRIAN CANFIELD ET JACQUES MÉNARD ONT ATTEINT LE TERME DE LEUR MANDAT D'ADMINISTRATEURS LE 15 AVRIL 2008. PAUL HEFFERNAN A DÉMISSIONNÉ DE SON POSTE DE VICE-PRÉSIDENT EN 2008 ET CONTINUE DE TRAVAILLER POUR LE CCRC.

APRÈS LA FIN DE L'EXERCICE 2008, BRIAN HUNT, ADMINISTRATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2008, A DÉMISSIONNÉ DU CONSEIL EN FÉVRIER 2009. J.E. (TED) NEWALL A ATTEINT LE TERME DE SON MANDAT LE 17 FÉVRIER 2009.

¹ MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
² MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE
³ BRIAN HUNT ÉTAIT ADMINISTRATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2008. IL A ENSUITE QUITTÉ LE CONSEIL EN FÉVRIER 2009.

POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, LE CCRC A CHOISI DE NE PAS IMPRIMER CE RAPPORT ANNUEL SOUS FORME PAPIER POUR LES FINS DE DISTRIBUTION GÉNÉRALE. UNE VERSION ÉLECTRONIQUE DU RAPPORT EST ACCESSIBLE À WWW.CPAB-CCRC.CA